TARIFS
ACCUEIL PERISCOLAIRE
APPLICABLES A COMPTER DU 30 AOUT 2019

Montant du droit d'inscription est fixé à 15,24 € par année et par famille (versé à la rentrée)

SYNDICAT DE LORGE		
Tranches quotient familial	***Tarif matin***	***Tarif soir (Goûter compris)***
0-512	1,17 €	1,78 €
513-1000	1,58 €	1,84 €
1001-1300	1,78 €	2,05 €
1301 et +	1,84 €	2,20 €
HORS SYNDICAT DE LORGE		
	2,84 €	3,68 €

En cas de non présentation des justificatifs, le quotient familial « 1301 et + » sera appliqué.